



vandermeeren architectes

7, rue des Aubépines / L-8448 STEINFORT
contact@vandermeeren-architectes.lu / +352 3970 1000
vandermeeren-architectes.lu

PAP



Plan d'Aménagement Particulier

ANNEXE(S)

Commune	DIPPACH
Section	-D- de Schouweiler
Parcelles	2275/3015
Adresse	Route de Longwy (R.N.5)
Maître de l'ouvrage	CONSTROPI sa 70, ZI Um Monkeler L-4149 SCHIFFFLANGE
Conception	Vandermeeren Architectes s.à r.l. 7, rue des Aubépines L-8448 STEINFORT
Date dernière modification	12/04/2023

La demande du projet d'aménagement particulier comprend les documents, en quatre exemplaires et copie digitale sur CD-ROM, suivants :

Partie écrite (*dernière modification 12/04/2023*)

- Partie écrite

Partie graphique (*Plan date demande 12/04/2023 dernière modification 12/04/2023*) :

- Plan d'aménagement particulier
- Coupes types
- Légende type PAP

Rapport Justificatif (*dernière modification 12/04/2023*)

- Rapport Justificatif
- Fiche relative aux données structurantes
- Annexe01

Annexes

- Extrait du plan cadastral 1/1250
- Plan de mesurage 1/500
- Levé topographique 1/250
- Relevé parcellaire
- Attestation Ordre des Architectes
- Extrait partie écrite PAG
- Terminologie du degré d'utilisation du sol
- Accorde de principe de l'Administration de la Gestion de l'Eau

